

Question présentée par le député :

M. Eric Lefort

Date de dépôt : 21 février 2012

Question écrite

Quand le Conseil d'Etat compte-t-il rapporter sur sa conception générale de l'énergie pour la période 2009-2013 et sur son projet de conception générale de l'énergie pour la période 2013-2018 ?

La Loi sur l'énergie (1) (LEn) (L 2 30) prévoit en son chapitre II l'organisation et la planification énergétique du canton. L'article 10 en particulier traite du projet de conception générale en matière d'énergie établi par le Conseil d'Etat, portant principalement sur la situation du canton en matière énergétique, les objectifs et priorités de la politique énergétique cantonale, les mesures pour atteindre les objectifs de la politique énergétique et notamment sur le plan directeur de l'énergie du canton, qui permet d'établir périodiquement la part des différentes énergies dont les énergies renouvelables.

Le projet de conception est adopté par le Grand Conseil et il est prévu que, au moins une fois par législature, la conception générale en matière d'énergie fasse l'objet d'un examen et soit adaptée si nécessaire. Ceci se fait sous la forme d'un rapport présenté au Grand Conseil par le Conseil d'Etat sur l'évolution de la situation énergétique du canton durant la période considérée et l'évaluation des mesures utilisées ou à utiliser pour atteindre les objectifs de la conception générale.

L'art. 11 de la même loi implique également une coordination des plans directeurs cantonaux de l'aménagement et de l'énergie.

Il a existé effectivement un plan directeur cantonal de l'énergie de 2005 à 2009 (2) qui fut effectivement présenté au Grand Conseil.

Mais, depuis lors et malgré quelques références à l'existence d'un plan directeur cantonal de l'énergie 2009-2013, malgré quelques questions informelles de députés curieux, il ne semble pas y avoir d'outil nouveau

depuis le plan 2005-2009. En tout cas, un tel outil ne nous a pas été présenté pendant la législature.

Le dernier rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la conception générale de l'énergie 2001-2005 et le projet de conception générale de l'énergie pour la législature 2005-2009 de même que la dernière proposition de résolution du Conseil d'Etat approuvant la conception générale de l'énergie datent de mars 2007 (3).

Ce qui nous laisse nous poser quelques questions pour lesquelles nous aimerions réponse du Conseil d'Etat.

Ne serait-il pas temps que le Conseil d'Etat nous fasse rapport sur la conception générale de l'énergie 2005-2009 et le projet de conception générale de l'énergie pour la législature 2009-2013, s'ils existent ?

Le plan directeur cantonal de l'énergie 2009-2013 est-il enfin prêt ?

Quand sera-t-il présenté ?

Le projet de conception générale de l'énergie pour la législature 2013-2018 est-il en cours d'élaboration ?

Avec quel plan directeur cantonal de l'énergie a été coordonnée l'élaboration du plan directeur cantonal de l'aménagement ?

Ces questions pouvant finalement être résumées sous la question principale suivante :

Quand le Conseil d'Etat compte-t-il rapporter sur sa conception générale de l'énergie pour la période 2009-2013 et sur son projet de conception générale de l'énergie pour la période 2013-2018 ?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, d'agréer l'expression de ma plus haute considération.

Sources :

1. http://www.geneve.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_12_30.html
2. http://www.google.ch/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ad=rja&ved=0CC8QFjAA&url=http%3A%2F%2Fetat.geneve.ch%2Fdt%2FSilverpeasWebFileServer%2FPlan_directeur_cantonal_de_1_%25C3%25A9nergie.pdf%3FComponentId%3Dkmelia197%26SourceFile%3D1299747895516.pdf%26MimeType%3Dapplication%2Fpdf%26Directory%3DAttachment%2FImages%2F&ei=vSAmUfjMOOeE4ASL1IH0Ag&usg=AFQjCNFc5knl8rmQ1RcYUZZwUcPzmV2PVw&bvm=bv.42661473,d.ZG4
3. www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/RD00676.pdf